

REGLEMENT et ORGANISATION

.la 12^{ème} foulée du marechal BUGEAUD du 31 mars 2013

CADRE ET ESPRIT DE L'EPREUVE :

La course se déroule sur un circuit de 2,5km sur la commune de LANOUAILLE sans difficulté majeure

L'organisation fournit l'assistance en matière de sécurité routière et médicale.

Les concurrents suivent un parcours balisé, le plus complet et clair possible.

Art 1 : Organisation :

Ces épreuves sont organisées par le comité des FETES DE LANOUAILLE

Cette manifestation est inscrite au calendrier des Courses Hors Stade de la Dordogne.

Elle est donc soumise au règlement de la Commission Nationale des Courses Hors Stade.

Art 2 : les épreuves et les tarifs :

- pour les épreuves du 1km, du 2km, du 2,5km et 5km l'inscription est gratuite.

Pour le 10km le prix est de 8 euros.

Art 3 : Inscriptions : les inscriptions sur place le jour même ne sont pas majorées. Elles peuvent être faites par courrier sur bulletin d'inscription (demandé au 06 88 87 49 39) adressé au « comité des fêtes » mairie de lanouaille (24270)

Le nombre estimé de participants, pour l'ensemble des épreuves, est de 150 personnes.

Art 4 : Conditions d'annulation de participation :

L'inscription pourra être remboursée à l'une pour les motifs suivants et sous présentation d'un justificatif faisant foi : maladie, accident, ou décès d'un membre de la famille ou un proche.

Art 5 : Conditions d'annulation de manifestation par les organisateurs :

En cas de dégradations importantes des conditions météorologiques (tempête, chutes de neige importantes, orage, crue, ...), les organisateurs se réservent le droit d'annuler les manifestations afin d'assurer la sécurité, et l'intégrité physique des participants.

Art 6 : les épreuves se déroulent le lundi 01/04/2013

Remise des dossards à partir de 13h.30

Départ place de la bascule

Le 1km , 2km et 2,5km départ 15h.

Le 5km et 10km départ 15h.45.

Au préalable de chaque épreuve 5 minutes avant le départ, un briefing où la présence de chacun est obligatoire, sera effectué par l'organisation.

Art 7 : Participations :

les courses de 1 km ; 2 km et 2,5 km sont ouvertes à l'éveil athlétique pour la première, poussin pour la deuxième et benjamin pour la troisième.

La course du 5km est pour minime

La course du 10kms est ouverte au cadet, junior, espoir, sénior et veteran..

Enfin attention : présentation de la licence de l'année sportive en cours.

* Pour les licenciés FFathletisme (licence athlé compétition ; athlé running ; athlé entreprise et pass' running).

* Pour les licenciés affinitaires (ULOLEP, FSGTet FSCF) avec mention athlétisme ou course hors stade.

* Pour les licenciés de la FF triathlon, FF course d'orientation, FF pentathlon moderne.

* Pour les non licenciés (ou licenciés d'une autre fédération), remise obligatoire d'un certificat médical de non contre indication de la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition (datant de moins d'un an), ou de sa photocopie.,

Toute personne qui s'inscrit à une épreuve, assure d'être suffisamment entraînée.

Art 8 : Parcours :

Les épreuves empruntant des routes ouvertes à la circulation routière, les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route. Les véhicules rencontrés circuleront dans le sens de la course.

L'organisation mettra en place des signaleurs à toutes les intersections de route.

La responsabilité des concurrents peut être engagée en cas d'accident.

Les concurrents s'engagent à ne rien jeter et respecter l'environnement ils évoluent.

Art 9 : Equipements : Chaque concurrent fixera son dossard sur le torse (minimum 3 épingles) afin qu'il soit parfaitement identifiable.

Les concurrents doivent être équipés convenablement pour ce genre d'épreuve.

Art 10 : Ravitaillements :

2 points de ravitaillements liquide sont prévus sur le circuit pour toutes les épreuves
1 point de ravitaillement liquide et solide à proximité de la ligne de départ et d'arrivée
Pour autant, chaque concurrent peut être en autosuffisance, et prévoir son propre ravitaillement.
A l'arrivée, tous les participants pourront bénéficier d'un ravitaillement complet.

Art 11 : Responsabilité :

Chaque concurrent doit respecter le milieu naturel et humain dans lequel il va évoluer.
Merci donc de respecter les bénévoles... un sourire en passant leur fera grand plaisir.

Art 12 : Sécurité et assurances :

Les concurrents doivent respecter le balisage, et les consignes des responsables de l'épreuve.
Des signaleurs seront présents à chaque traversée de routes jugées dangereuses par l'organisation
La couverture médicale est assurée par les ambulances MAILLER de Lanouaille.
Cette couverture médicale est présente pour porter assistance à toute personne en danger. Il appartient au coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel au secours :

- En se présentant à un membre de l'équipe de couverture médicale,
- En appelant le PC course,
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les médecins et secouristes sont habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.
- A faire évacuer par tout moyen les concurrents qu'ils jugeront en danger.

Pour des raisons de sécurité et/ou en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès du GAN.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire pour bénéficier de la couverture des assurances.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.

Art 13 : Abandons :

Tout concurrent souhaitant abandonner devra obligatoirement se présenter à un poste de ravitaillement, de signaleurs ou en dernier cas à l'arrivée, afin d'y remettre son dossard, et voire de se faire rapatrier.

Art 14 : Classement :

Un classement générale (et catégoriel si possible) sera établi pour chacune des courses.
Celui-ci doit être porté à la connaissance des concurrents, avant les remises de récompenses, afin d'éviter d'éventuelles réclamations.

L'ensemble des résultats doivent être communiqués au responsable de la Commission Départementale Hors Stade, et ce dans les plus brefs délais.

Art 15 : Récompenses :

Pour chacune des courses, les 3 premiers (hommes et femmes) seront récompensés, ainsi que les premiers (hommes et femmes) de chaque catégorie.

Chaque participant se verra remettre un tee-shirt, ou autre objet au moment de son inscription.

Art 18 : Droit à l'image :

L'organisation se réserve tout droit exclusif d'utilisation des images sur l'ensemble de l'épreuve (photographies et vidéo).

Art 19 : un apéritif est proposé gratuitement aux compétiteurs et aux officiels à la suite de l'épreuve dans les locaux de la mairie de lanouaille.

Le responsable de l'organisation

le président du comité des fetes de lanouaille
Et organisateur

Sylvie COUDOIN

José-Gilles PERETTI